



Le jeune homme le 11^e d'Avril
1801. comparait devant moi
M^{re} Lomel de M^{re}, en qualité
de substitue de la Cour d'Orléans
et devant les termes après
nommés à cet effet.

Steven Jan Mat
thijs (en français)

Monsieur Jean Henri de Nieupe,
en qualité de seul tuteur à l'égard des
biens de son petit fils Etienne Jean Mathieu
van Guenes, lui légués par la M^{re}, M^{re}
Paula Christina Johanna Jacoba de Nieupe.
Lequel en sa dite qualité a fait et
constitué pour ses Procureurs Généraux
et Spéciaux Messieurs Abel par Molire,
Armand Chrestien, Fontenaille
et Abraham Lefevre, Négociants à Paris
aux quels conjointement ou séparément
l'un ou l'autre de l'autre, il donne
pouvoir de pourvoir en sa dite qualité
declamation et action de toutes personnes
quelconques, tous titres, pièces, renseignements,
miers, effets et sommes de deniers, et
appartenances ou qui sont échues au
dit petit fils du sieur Constituant, touchant
et recevant de tous Payeurs de rentes ou
d'arriérés, les arrérages échus et à échoir
de toutes rentes inscrites sur le grand
Livre des D^{es} Publiques, et autres apparte-
nances au dit Petit-fils du Constituant,
ou qui lui appartiendront par la suite,
ainsi que tous remboursements des dites
rentes. S'il est besoin, pour en régis-
tration et inscription sur le grand
Livre National au nom du Constituant
en sa dite qualité, de tous actes de
quittances et décharges valables, et
généralement plus raisonnable qu'il
est dessus, faire ce qu'il verra requis, et



le constituant étant prêt à pourvoir
faire en personne, promettant
obliger Vra

Est approuvé à Utrecht en présence
De Jan de Wyl et millieu Meester
comme témoin

Joan Henrik de Vlieger,

J. de Wyl

M. Meester

Gruetis Wyl

1801.